

LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLE FÊTENT LEURS 50 ANS

Depuis leur création, les CFPPA (centres de formation professionnelle et de promotion agricole) s'adaptent aux besoins en compétences du monde rural et aux évolutions de la formation professionnelle. Un séminaire "anniversaire" a constitué l'occasion de faire le bilan d'un demi-siècle de transformations.

Aurélie Gerlach

“ Au moment où les territoires ruraux se sentent abandonnés et pensent que tout se joue dans les métropoles, nous avons un devoir de répondre à leurs attentes pour les aider à relever les défis et leur montrer qu'ensemble nous pouvons faire en sorte qu'ils aient un avenir.” C'est ce qu'a déclaré Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) au ministère de l'Agriculture, en introduction du séminaire tenu dans les locaux d'AgroSup Dijon les 16 et 17 mars, pour le cinquantième anniversaire des CFPPA. L'objectif ? “Réaliser une photographie des CFPPA d'aujourd'hui et brosser des perspectives pour leur avenir.”



Dans les locaux d'AgroSup Dijon, les 16 et 17 mars, le séminaire organisé pour le cinquantième anniversaire des CFPPA.



1. Cet institut de recherche-développement et d'appui au système éducatif agricole dispose d'un centre d'enseignement à distance, le CNPR (Centre national de promotion rurale).

Accompagner la professionnalisation du secteur

Créés par la loi "Debré" d'orientation et de programme sur la formation professionnelle du 3 décembre 1966, ces centres visaient alors à accompagner l'agriculture dans son entrée dans la modernité. “Dans les années 60, nous sommes passés d'un monde paysan – une majorité de fermes familiales où chacun était polyvalent – à un système plus professionnel, avec une division du travail”, explique Laurent Bejot, président de

l'Association des directeurs de CFA et CFPPA (AndiraCCP). D'où la nécessité de former la main-d'œuvre.

Au début des années 70, la création d'une aide à l'installation agricole a donné un élan au développement des CFPPA, ajoute Hervé Savy, doyen honoraire de l'Inspection de l'enseignement agricole : “Pour en bénéficier, les jeunes agriculteurs devaient justifier d'un diplôme de formation agricole ou bien suivre un stage de formation complémentaire de 200 heures”, rappelle-t-il. D'où l'élaboration de formations longues et diplômantes.



LES CFPPA

Centres constitutifs des Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EpleFPA), les CFPPA dépendent du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ils réalisent des actions de formation destinées à des publics relevant de la formation professionnelle continue : formations certifiantes, programmes d'insertion, plan de formation des entreprises, ou formation de formateurs. Ils proposent également des prestations d'accompagnement individuel. 250 000 stagiaires passent chaque année dans 500 centres de formation pour adultes de l'enseignement agricole, dont environ 151 CFPPA.

Dans les années 90 est né le BPREA (brevet professionnel agricole responsable d'exploitation agricole), qui permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole. Ce diplôme de niveau IV, fondé sur un système d'unités capitalisables, permet une individualisation de la formation et représente aujourd'hui 15 % de l'activité des CFPPA.

Une activité de plus en plus diversifiée

En cinquante ans, l'offre de formation s'est considérablement étoffée. “Même si les CFPPA restent sur leur cœur de métier, l'offre s'est élargie à des secteurs connexes : forêt, aménagement paysager, services aux personnes, services aux territoires, tourisme, agroalimentaire, commerce, agroéquipement... Avec également une plus grande proportion de formations d'adaptation à l'emploi”, détaille Thierry Langouët, directeur adjoint d'AgroSup Dijon et directeur d'Éduter¹.

Philippe Vinçon, de son côté, met l'accent sur la nécessité, désormais, de préparer aux métiers du futur : “Je pense en particulier au numérique qui va renouveler les métiers des agroéquipements et du conseil aux agriculteurs.”

Par ailleurs, les publics et les modes d'apprentissage, eux aussi, se sont diversifiés, en cohérence avec l'évolution générale de la formation professionnelle. Les CFPPA accueillent de nouveaux publics : des demandeurs d'emploi, des personnes en insertion, des jeunes, énumère Laurent Bejot. Thierry Langouët met néanmoins en avant la diversité qui demeure entre les différents centres. “Ils emploient vingt ETP [équivalents temps plein] en moyenne, mais en réalité certains comptent quatre ETP, et d'autres plus de quatre-vingts”, observe-t-il. Les cas de figure varient également en ce qui concerne l'offre de formation, l'utilisation ou non du numérique dans les cursus ou encore la part des Conseils régionaux dans le financement.

Développement de réseaux

Selon une enquête réalisée auprès d'une centaine de directeurs de CFPPA, et dont les résultats ont

été présentés à l'occasion du séminaire, nombre d'entre eux mettent en avant une complexité croissante : en termes d'ingénierie, mais également en matière administrative, avec le développement des marchés publics. “De nombreux centres tendent à se mettre en réseau de manière à répondre ensemble aux appels d'offres, qu'ils émanent d'une Région, d'un Département ou d'une Communauté de communes, indique Laurent Bejot. Dans le même esprit, les CFPPA ont une structure nationale, Préférence formations, qui répond aux appels d'offres nationaux.”

Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture.



De manière générale, le président de l'Association des directeurs considère les CFPPA “bien armés” pour faire face aux nouvelles dispositions de la loi formation de 2014. Dotés d'une certification reconnue par le Cnefop – la certification “Engagement de service REFI32” –, ils sont en phase avec les nouvelles exigences de qualité. De même, le découpage en unités capitalisables du brevet professionnel spécifique a anticipé de plus de vingt ans l'introduction de blocs de compétences par la loi. Ainsi, “lorsque les répondants de notre enquête se projettent dans l'avenir, ils le font avec optimisme pour 73 % d'entre eux !”, fait valoir Thierry Langouët. ●